



Inter-Parliamentary Union  
For democracy. For everyone.

# Journée internationale de la démocratie 2016

## La démocratie en 2030 : le futur proche

De Cristiano Ferri Faria

Journée  
internationale de la  
démocratie 2016

Document de  
réflexion

L'idée que je me fais de la démocratie en 2030 s'appuie sur les différents niveaux d'innovation dont font preuve les parlements actuels. Ces différences existeront certainement toujours en 2030. Il y aura des parlements très modernes, d'autres qui resteront ancrés dans leurs vieilles méthodes et d'autres encore qui suivront une voie intermédiaire. Je traiterai ici du premier cas : le parlement idéal et évolué, celui du vingt-et-unième siècle.

Imaginer la démocratie en 2030 n'est pas une tâche si ardue. Ce futur n'est en effet pas si lointain, surtout quand il s'agit d'institutions ayant plusieurs siècles d'existence, comme les parlements, dont les évolutions sont lentes. Si l'on exclut les révolutions violentes, la modernisation des institutions publiques ne se fait généralement que progressivement, par petites touches, et dans des contextes spécifiques. On constate de telles évolutions depuis les années quatre-vingt-dix car les gouvernements, comme les parlements, s'efforcent d'être plus transparents en rendant leurs activités publiques sur Internet.

Nombreux sont déjà les signes avant-coureurs de ce que sera la démocratie en 2030 et il suffit de citer, par exemple, l'ouverture récente de certains parlements. La relation entre citoyens et parlements est en train de changer. Les parlements de 2030 seront (beaucoup) plus transparents, participatifs et intelligents.

En matière de transparence, les citoyens bénéficieront d'une compréhension approfondie de leur parlement car les actes des législateurs seront communiqués publiquement dans leurs moindres détails. Cette transparence sera possible grâce à (1) des parlements ouverts publiant les informations législatives dans divers formats et (2) des organismes de la société civile qui compléteront ces informations en les croisant avec d'autres bases de données publiques.

Les citoyens, comprenant mieux le travail du parlement, pourront aussi participer au processus législatif. Pour ce faire, ils s'appuieront sur les outils institutionnels que fournissent les parlements ou sur les mécanismes que proposent les organismes de la société civile et les plates-formes des médias sociaux. Ils disposeront donc des moyens nécessaires pour faire valoir les causes qu'ils défendent grâce à des plates-formes numériques bien plus puissantes que celles actuellement disponibles.

Les parlements du futur seront également plus intelligents. Ils créeront des "thermomètres" pour évaluer l'opinion des citoyens sur les

politiques entreprises et recourront à des méthodes et technologies plus précises pour mesurer l'impact potentiel de leurs décisions. En bref, l'espace public virtuel fera partie intégrante de l'espace réel des parlements de demain, les deux étant inséparables.

### **Comprendre le processus parlementaire**

Pour plus de transparence, les parlements doivent en passer par un partage ouvert des données législatives. C'est ce qui commence à se faire par endroits mais ce processus sera renforcé dans la plupart des pays d'ici 2030. La mise à disposition publique d'informations détaillées sur le processus législatif et la démarche parlementaire permettra à des organismes de la société civile, au milieu universitaire et aux entreprises d'utiliser librement ces données, de les croiser avec d'autres données publiques et de les lier à d'autres sources de connaissances, sur plusieurs niveaux.

Outre les portails institutionnels des parlements, les citoyens auront accès à des informations législatives précises grâce à différentes plates-formes non institutionnelles. Ces données seront présentées selon des perspectives diverses et des formes accessibles, conviviales, visuellement attractives, voire graphiques et amusantes. La compréhension et le suivi des questions législatives seront beaucoup plus simples qu'aujourd'hui et s'apparenteront à un service comme un autre.<sup>1</sup> Les parlements intelligents comprendront qu'ils n'ont plus le monopole des informations législatives et agiront en tant que centres nerveux d'un processus à plusieurs acteurs. S'ils ne choisissent pas cette voie, d'autres la choisiront à leur place et les parlements perdront alors de leur importance en tant que sources d'informations.

Ce processus permettra également d'en finir avec les manipulations parlementaires, comme par exemple l'utilisation de la rhétorique pour masquer certains faits et actions, technique très courante actuellement. Le décalage entre les paroles et les actes des parlementaires sera plus facile à constater et détecter. Les évaluations de la conduite des parlementaires seront donc plus basées sur un suivi rationnel des actions que sur des discours charismatiques mais vides.

### **Le citoyen législateur**

L'évolution mondiale vers une meilleure participation des citoyens au processus législatif se fait de manière inégale et partielle. Certains parlements proposent ainsi des portails institutionnels participatifs pour inciter les citoyens à prendre part au processus. D'autres préfèrent encourager les parlementaires à débattre des politiques publiques sur les médias sociaux ou les portails interactifs de la société civile.<sup>2</sup> Ces

---

<sup>1</sup> Plusieurs parlements proposent des données ouvertes sur leur site web. Le Congrès national chilien et le Sénat de l'Etat de New York sont deux exemples d'entités fournissant le plus d'informations.

<sup>2</sup> Au Brésil, par exemple, il y a (a) des portails institutionnels participatifs, comme *e-Cidadania*, pour le Sénat, et la plate-forme *e-Democracia*, pour la

deux approches favorisent une plus grande ouverture des parlementaires car ceux-ci prennent ainsi connaissance des propositions des citoyens, quel que soit le canal de communication, et en intègrent certains éléments dans leur processus de rédaction. En 2030, un processus législatif ouvert et participatif sera alors la règle et non l'exception, comme aujourd'hui.

En 2030, les parlements disposant de larges ressources TIC (technologies de l'information et de la communication) pourront créer, garder à jour et faire évoluer leurs portails institutionnels. Pour beaucoup de parlements toutefois, les médias sociaux et les portails participatifs, gérés par la société civile, deviendront les principaux canaux de communication entre citoyens et parlementaires. Les parlements, les organismes de la société civile et les entreprises développeront donc des technologies d'agrégation et de filtrage des débats politiques sur ces divers canaux. Le mécanisme le plus efficace sera probablement celui qui réussira à synchroniser les différents formats et espaces virtuels de participation au processus législatif. Ainsi, les parlementaires auront accès à des synthèses sur l'opinion de la population dans son ensemble, ou une bonne partie de celle-ci, quant aux politiques proposées.

Lorsqu'ils se connecteront aux portails participatifs, les citoyens seront authentifiés et enregistrés et les parlements pourront avoir accès à certaines informations de leur profil. Les parlementaires connaîtront ainsi avec précision l'opinion des citoyens sur des questions politiques déjà traitées. Ils sauront, par exemple, si les citoyennes du nord du pays pensent comme celles du sud, quel est l'avis des enseignants sur la nouvelle politique en matière d'éducation et en quoi il diffère de l'opinion des parents d'élèves des écoles élémentaires.

### **Défense des intérêts sociaux**

En 2030, la société civile sera plus impliquée, non seulement pour débattre de politique mais aussi pour faire pression dans le monde virtuel. La majorité des débats législatifs commencera en ligne et les parlementaires participeront à ce processus. Il se pourrait même que les parlements du futur ne soient là que pour valider ou exécuter des décisions prises sur Internet.

Les réseaux et groupes thématiques de la société civile seront très influents et pourront mobiliser et orienter des millions de citoyens vers des points de vue particuliers. L'espace physique des parlements n'aura donc plus l'importance qu'il revêt aujourd'hui. Certains puissants groupes d'intérêt recourant aux méthodes classiques du *lobbying* pour faire valoir leurs idées s'adapteront à ce système. Toutefois, les groupes qui profitent actuellement d'un accès spécifique et opaque auprès des législateurs perdront lentement de leur influence. Le

---

Chambre des Députés, ainsi que (b) des portails de la société civile, comme *VotenaWeb*, et (c) des millions de Brésiliens qui débattent des décisions sur Facebook et Twitter.

*lobbying* virtuel est en effet plus transparent que la méthode classique où tout se passe en face à face, dans des bureaux aux portes closes.

Sachant profiter d'Internet pour asseoir leur influence, de nouveaux leaders émergeront de la société civile. Certaines causes défendues par des groupes minoritaires pourraient donc être mises en avant par des leaders reconnus, crédibles et influents. Ainsi, ces causes pourraient s'avérer plus pertinentes dans le programme législatif. En 2030, le pouvoir politique appartiendra à celles et ceux qui se seront imposés dans les espaces virtuels, qu'ils soient dirigeants politiques ou simples citoyens.

Certains groupes exerceront également des pressions dans l'espace virtuel pour que les causes qui leur déplaisent n'arrivent pas sur les bureaux des parlementaires. Ils s'emploieront à mettre en œuvre une stratégie, déjà courante aujourd'hui, de confusion et malentendu dans les espaces virtuels. Les systèmes de validation et filtrage des messages seront toutefois bien meilleurs en 2030. Des universitaires et des journalistes spécialisés dans l'exploitation des données travailleront à discréditer les messages imprécis ou faux circulant sur Internet, et donc à réduire leur impact. En 2030, il sera essentiel d'être crédible.

### **Un processus législatif intelligent**

Les technologies et instruments méthodologiques disponibles en 2030 permettront de prédire l'impact social, économique, politique et environnemental des textes lors de leur délibération au parlement. Plusieurs pays et régions ont déjà adopté ces méthodes, notamment le Portugal, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne. En 2030, celles-ci seront plus élaborées et précises et elles incluront un nouvel outil : la production participative.

A cet égard, les technologies du futur pourraient utiliser des données pour prédire, par exemple, l'impact d'une nouvelle réglementation sur la traversée des villes. En outre, les parlements pourraient mettre à profit des systèmes d'intelligence collective pour recueillir l'opinion des professionnels, experts et citoyens expérimentant concrètement cette nouvelle réglementation.<sup>3</sup> Dans cet exemple, les agents de circulation, les ingénieurs, les défenseurs de l'environnement et les citoyens pourraient donner leur avis au parlement quant aux effets potentiels positifs et négatifs de la réglementation proposée.

Les parlements disposeront donc de prévisions précises pour chaque projet de réglementation. Ces informations seront particulièrement pertinentes pour étayer les débats politiques correspondants. Le risque existe toutefois que cette méthode serve à soutenir des causes qui ne sont pas dans l'intérêt général. Si ces données ne sont pas rendues

---

<sup>3</sup> Martyn Dorey et Stephen Ozanne décrivent une expérience, menée à Saint-Pierre-Port (Guernesey), dans laquelle les effets potentiels d'une nouvelle traversée de la ville ont été simulés avant que celle-ci ne soit approuvée et adoptée. Voir [www.youtube.com/watch?v=0nT7EuN5GX4](http://www.youtube.com/watch?v=0nT7EuN5GX4)

publiques, les inégalités face à l'information pourraient s'accroître et certaines élites seraient privilégiées.

Ceci étant, les parlements peuvent développer ce type de mécanisme en encourageant une relation collaborative avec les citoyens. Ainsi, les parlements renforcent la légitimité et l'efficacité de leurs décisions tout en les faisant mieux connaître, ce qui facilitera le processus ultérieur de respect de la loi. En ce qui concerne les parlements opérant dans le cadre d'un système présidentiel, ce type de mécanisme sera essentiel pour le maintien de leur pouvoir par rapport à l'exécutif et pour l'équilibre des pouvoirs.

Autre point capital de ce processus : une meilleure connexion entre les systèmes d'information des parlements et ceux de la justice. Les lois inadaptées ont des effets néfastes sur la société, par exemple le flou juridique pour les citoyens, des recours abusifs aux tribunaux et bien d'autres impacts matériels et psychologiques négatifs.

En 2030, les parlements intelligents limiteront les erreurs provoquées par de mauvaises lois. Les liens avec le système judiciaire étant meilleurs, les parlements pourront rapidement corriger les lois problématiques dès que les tribunaux reçoivent les plaintes correspondantes. En 2030, les parlements seront davantage sollicités pour faire rapidement évoluer les lois inadaptées et éviter ainsi les difficultés à long terme engendrées par ces lois.

Enfin, en 2030, beaucoup de parlements n'appliqueront pas les processus décrits ici ou bien n'en mettront en œuvre qu'une partie. L'importance de ces parlements au sein de leur système démocratique pourrait alors progressivement décliner et certains pourraient même être jugés inutiles. Dans ce cas, toutes les décisions publiques seraient prises et légitimées par d'autres instances, pas nécessairement au sein d'entités du secteur public. L'exploration de ce "côté obscur" de la démocratie en 2030 sera le sujet d'un autre article.

*Cristiano Ferri Faria est actuellement le directeur du Hacker Laboratory de la Chambre des Représentants brésilienne. Il est également responsable du développement et manager du programme Legislative e-Democracy de cette même Chambre. En tant que haut responsable de la Chambre durant 21 ans, il a acquis des compétences dans les domaines de l'élaboration des lois, l'ouverture des parlements, la démocratie numérique, l'informatique parlementaire, la transparence, l'innovation dans le secteur public et la qualité des lois. M. Faria est chercheur associé au Ash Center for Democratic Governance and Innovation, Harvard Kennedy School. Il est titulaire d'un doctorat en sociologie et sciences politiques de l'Institut d'études sociales et politiques de l'Université d'Etat de Rio de Janeiro et d'une maîtrise ès sciences en politique publique du Queen Mary's College, Université de Londres.*